

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT
DU SAGUENAY [ICSQ]

MA RÉALITÉ. NOTRE VOIX. MON SYNDICAT.

ICI
SES

T 418.549.8523 F 418.549.9966

ses@lacsq.org

sessaguenay.net

895, rue Bégin, Chicoutimi (Québec) G7H 4P1

3 février 2021 ▪ Vol. 49 # 12

MOT DU PRÉSIDENT



Les membres de la CSQ votent en faveur de la grève à 73 %

Lors d'un conseil général des négociations tenu le dimanche 31 janvier, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) a dévoilé avec fierté que ses membres ont appuyé à 73 % la tenue d'une grève.

Les assemblées s'étant déroulées dans les dernières semaines aux quatre coins du Québec, chaque syndicat membre de la CSQ devait se prononcer sur un mandat de grève équivalant à cinq jours à exercer au moment jugé opportun. Les 11 et 12 février prochains, les membres de la CSQ se réuniront en instance afin de déterminer les modalités entourant la mise en œuvre de ce mandat.

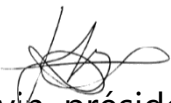
Pour la présidente de la CSQ, Sonia Ethier, les travailleuses et les travailleurs envoient un message très clair au gouvernement dans le contexte de la rentrée de l'Assemblée nationale. « C'est précisément parce que nos 125 000 membres ont à cœur la défense des services à la population, ceux de leurs élèves, de leurs étudiants et de leurs patients, qu'ils appuient la grève. À l'aube de la reprise des travaux parlementaires, nous lançons un appel à l'ensemble des élus pour porter la voix de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la santé. »

Ce n'est pas de gaieté de cœur que les membres envisagent la grève, moyen de pression ultime, mais cette solution s'impose devant la fermeture totale du gouvernement aux tables de négociation du secteur public. Malgré les promesses de la Coalition avenir Québec (CAQ) qui se sont accumulées au fil des ans, les tables de négociation doivent faire face à l'intransigeance du gouvernement de François Legault, qui, fondamentalement, voit les services publics comme des dépenses plutôt que des investissements.

Au quotidien, les membres de la CSQ vivent une crise sans précédent en ce qui concerne leurs conditions de travail en raison de l'austérité des dernières années qui a poussé nos écoles, nos cégeps, ainsi que nos centres et nos établissements de santé à leur limite. Alors que la pandémie met en lumière l'incapacité du système à satisfaire les besoins, le gouvernement n'offre aucune réponse structurelle aux problèmes de fond vécus depuis trop longtemps, qui rendent malade ou qui causent des démissions. Les travailleuses et les travailleurs n'en peuvent tout simplement plus de porter à bout de bras leurs établissements par manque de ressources, trop souvent au péril de leur santé.

Maintenant, quelles seront les suites? Au gouvernement de le dire! Déjà en conférence de presse, le mardi 2 février, Jean-François Roberge a pris note du vote de grève. Il a affirmé avoir eu des discussions avec la ministre du Conseil du trésor, Mme Sonia Lebel, et envisage un règlement rapide et se dit persuadé que l'on n'aura pas à utiliser nos jours de grève. Tant mieux, mais il faudra que des mandats se donnent aux tables de négociation. Enfin, dans un autre ordre d'idée, M. Roberge a officiellement statué sur la semaine de relâche et, pour une fois, on a droit à une décision rapide, une décision logique qui allait de soi.

M. Roberge, en cette semaine des enseignants, vous avez commencé votre conférence en remerciant les enseignants. Joignez les actes à la parole et négociez de bonne foi pour que les enseignants puissent avoir une amélioration notoire de leurs conditions de travail!


Jean-François Boivin, président

CONGRÈS CSQ 2021

Le Congrès 2021 de la CSQ se déroulera du 28 au 30 juin 2021. Il est important de vous informer qu'en raison de la pandémie, ce congrès se déroulera de façon virtuelle. Tous les détails ne sont pas finalisés et d'autres informations vous seront transmises dès que possible. Si la situation le permet, le SES veut réunir sa délégation pour assister aux séances Zoom. Lors de ce congrès, les syndicats affiliés à la Centrale des syndicats du Québec auront à se pencher sur le développement de la CSQ.

Vous êtes invités à faire partie de la délégation du SES. Le choix de la délégation se fera par tirage au sort. Décidée par le Conseil d'administration, la délégation de huit personnes sera composée du président, d'une conseillère syndicale, de 2 membres du conseil d'administration, de 2 personnes déléguées, d'un membre du comité des jeunes et d'un membre du SES.

Pour vous inscrire à ce tirage, vous devez compléter le sondage suivant : [Inscription au Congrès](#), ou encore, téléphoner au bureau du SES. **Vous avez jusqu'au 19 février 2021 pour vous inscrire.**

CONCOURS « BOUGEZ AVEC LA CSQ! »

Afin de remercier tous les enseignants et enseignantes et de vous permettre de prendre soin de vous, La Personnelle, l'assureur de groupe auto, habitation et entreprise choisi par la CSQ, vous offre la chance de remporter l'une des 10 cartes-cadeaux de 200 \$ échangeable chez Sports Experts et Atmosphère.

Inscrivez-vous en 2 étapes faciles :

1. Rendez-vous sur : enseignants.offre-lapersonnelle.com
2. Remplissez le formulaire

Le concours prend fin le 9 février 2021 à 16 h.

Bonne chance!

APPRENTISSAGES PRIORITAIRES

Le ministre de l'Éducation a publié les savoirs essentiels à prioriser dans le programme de formation d'ici la fin de la présente année scolaire. Les documents se retrouvent sur le site l'École ouverte. Il est important de préciser que la FSE avait fait plusieurs interventions dans ce dossier.

Cette priorisation a été faite pour les matières suivantes : langue d'enseignement, langue seconde, mathématiques, sciences et univers social. En ce qui concerne les autres matières, il revient aux enseignants de déterminer les contenus à prioriser. D'autres interventions faites auprès du ministre n'ont pas été retenues. Il avait été demandé d'avoir un seul document de référence, de prioriser toutes les disciplines et de mettre de côté les compétences transversales, l'orientation scolaire et professionnelle ainsi que l'éducation à la sexualité; demandes que le ministère a décidé de ne pas considérer.

Bonne semaine des enseignantes et des enseignants!

Merci les profs de former avec brio le Québec de demain!



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (CE)

À la suite des modifications apportées à la LIP avec la Loi 40, les membres du CE doivent suivre une formation obligatoire. La CSQ a fait des démarches auprès du ministère de l'Éducation afin que ces formations ne soient pas faites sur le temps personnel des membres. Le 9 décembre dernier, une lettre a été envoyée aux directions générales des centres de services scolaires, dont en voici des extraits.

« Afin de profiter pleinement de cette formation, il apparaît essentiel que les personnes visées puissent y participer dans les meilleures conditions possible. Ainsi, nous proposons que les membres soient encouragés à la suivre lors des séances du conseil d'établissement, en l'étalant durant l'année.

...faire une partie de la formation à chaque séance, ..., permettrait de maximiser la compréhension commune et favoriser les échanges... faire de courtes activités de mise en commun lors des séances du conseil d'établissement...

...c'est pourquoi cette suggestion d'étaler la formation tout au long de l'année et d'utiliser une partie des séances des conseils d'établissement nous semble particulièrement intéressante. »

FONDS FTQ

En ce début d'année 2021, il est important de noter qu'il n'est plus possible de faire un versement unique par chèque au Fonds de solidarité, car le plafond a été atteint au début du mois de janvier. Cependant, il est toujours possible de cotiser par le biais de la retenue sur le salaire. Vous pouvez encore adhérer au Fonds, augmenter, diminuer ou arrêter vos versements, en communiquant par courriel avec nos représentants qui se feront un plaisir de vous répondre le plus rapidement possible.



Réjean Villeneuve.....rvilleeneuve16913@votreri.com
Lydia Langevin.....llangevin18228@votreri.com
Guy C-Janelle.....gjanelle19086@votreri.com
Stéphanie Gagné.....sgagne20772@votreri.com

AGENDA

- **Conseil des personnes déléguées**

9 février 2021, Inscription : 18 h, début de la réunion : **18 h 30**,
en mode virtuel avec **Zoom**